

Restauration scolaire

Rapport n° CP/2013/787

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Le Département assure l'organisation de la restauration dans les collèges. A ce titre est présenté le projet d'avenant à la convention de gestion du restaurant scolaire à passer entre le Département et le collège ' La Pierre Polie ' à Vendenheim.

Depuis la rentrée de septembre 2012, un prestataire assure dans le cadre d'un marché public conclu par le Département, le service de restauration scolaire au collège « La Pierre Polie » à Vendenheim.

Les modalités de fonctionnement du service de restauration et de financement ont été formalisées par une convention de gestion entre le collège et le département du Bas Rhin signée le 5 octobre 2012. La convention prévoit le reversement intégral des sommes facturées par le prestataire. La tarification des familles permet d'assurer une prise en charge totale des frais d'achat des repas.

Il est nécessaire de prolonger d'une année, par avenant, la convention arrivée à échéance.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant à la convention de gestion de la restauration scolaire du collège « La Pierre Polie » à VENDENHEIM.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL